

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 993 promulguant en C.F.S. : 1° Le décret n° 52-937 du 28 juillet 1952 ; 2° Le décret n° 52-1050 du 10 septembre 1952 .

n° 993

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 septembre 1952

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro  
1 novembre 1952

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont promulgués en Côte Française des Somalis: 1° Le décret n° 52-937 du 28 juillet 1952 modifiant le classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'État relevant du régime général des retraites (J.O.R.F. du 7 août 1952, p. 7970) ; 2° Le décret n° 52-1050 du 10 septembre 1952 portant attribution d'une indemnité temporaire aux personnels retraités tributaires du code des pensions civiles et militaires et de la caisse de retraites de la France d'Outre-Mer en résidence dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer ou dans le département de la Réunion (J.O.R.F. du 12 septembre 1952, p. 8973).

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**